

Mais, par nature, le gouvernement parlementaire comporte des partis, et ces partis représentent des vues différentes, ils diffèrent entre eux. Je dois dire, pour ma part, que je ne partage pas l'avis souvent émis et selon lequel les divergences politiques, qui sont fondamentales dans la liberté britannique, seraient une mauvaise chose. Je ne m'excuse aucunement de différer d'avis avec le gouvernement sur certains sujets, et jamais, pour autant que je me rappelle, je n'ai regardé de travers quiconque différerait d'avis avec moi. J'ai quelquefois trouvé mes antagonistes un peu déraisonnables, mais je ne leur ai jamais contesté leur droit.

Le ministre a aussi demandé que nous oublions tout ce qui s'est passé avant le 5 décembre, mais étant donné les discours qui ont été prononcés—j'excepte celui du ministre—par d'autres de nos vis-à-vis hier soir, je ne m'étonne pas que le ministre voudrait nous voir oublier l'incident d'hier. J'imagine que certains de nos vis-à-vis qui ont pris part au débat hier soir en seraient heureux également. Je n'irai dans les détails d'aucune parole prononcée par l'un ou l'autre.

**M. McGrath:** Pourquoi pas?

**L'hon. M. Pickersgill:** Parce que je me rends à la demande du ministre, que j'estime plus que l'honorable et impatient député de Saint-Jean-Est. Le ministre nous a demandé de ne pas aller plus loin et je suis d'accord avec lui que les débats verbeux au sujet d'incidents qui ont eu lieu en 1935, 1953, 1957 ou même 1960, n'aboutiront à rien; mais, en toute logique, le ministre ne doit pas s'attendre que certaines allégations passent inaperçues. Il en est une ou deux que j'ai certes l'intention de relever.

Le ministre a dit quelques mots de certaines observations formulées par mon ami de Gloucester. Il a rappelé que le député est arrivé à la Chambre en 1953. La question me touche d'assez près puisque c'est aussi cette année-là que j'ai été élu député. Si mon ami n'a pas réussi à appeler l'attention du gouvernement sur la situation dans les provinces atlantiques, il est moins à blâmer que moi puisque j'étais ministre alors qu'il n'était que simple député. Par conséquent, je considère comme s'adressant à moi tout ce que le ministre a dit au sujet du député de Gloucester et je n'ai pas honte de ce qui est arrivé.

A ce temps-là, le ministre était premier ministre du Nouveau-Brunswick. Maintenant qu'il détient le portefeuille du Revenu national, il prétend que les efforts faits par mon ami de Gloucester et d'autres députés ministériels ont abouti à presque rien.

**L'hon. M. Flemming:** Pourrais-je apporter une rectification?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je vous en prie.

**L'hon. M. Flemming:** Ce que j'ai dit, c'est qu'on ne leur a accordé aucun traitement de faveur.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre cherche droitement à se sortir d'une situation dont, je pense, il aperçoit les dangers. Bien entendu, on peut soutenir que tout le principe de la péréquation n'était pas spécialement destiné aux provinces de l'Atlantique, puisqu'il revêtait une grande importance pour la province où j'ai été élevé et où j'ai passé la moitié de ma vie, soit la province du Manitoba, mais il ne revêtait pour aucune province une plus grande importance que pour celle du Nouveau-Brunswick. En effet, et le ministre le sait très bien, il n'y avait pas de province autre que le Nouveau-Brunswick, pas même la Saskatchewan, sauf peut-être dans les temps les plus difficiles qu'elle ait connus, qui avait des ressources fiscales plus basses et qui profitait plus, par conséquent, de l'application du principe de la péréquation.

Le principe de la péréquation qui a été appliqué pour la première fois en 1957, par suite de la loi de 1956, a abouti à la plus importante augmentation de cessions fiscales qui ait jamais eu lieu dans toute l'histoire de ces diverses transactions.

J'ai été très heureux d'entendre les observations excellentes et, à mon avis, très bien présentées, qu'a faites hier l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis). L'honorable député, nous en convenons tous, je pense, que nous partageons ou non ses vues politiques, est l'un des nouveaux représentants les plus promoteurs, et je n'accorde pas à ce mot un sens désobligeant. Je suis fier d'avoir fait partie d'un gouvernement qui a introduit le principe de la péréquation. Nous espérons qu'il resterait en vigueur tant qu'un meilleur système ne serait pas établi, et je n'aimerais pas beaucoup appartenir, comme le ministre, à un gouvernement qui l'a mis de côté.

**L'hon. M. Flemming:** Nous l'avons amélioré.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre dit qu'ils l'ont amélioré. Je n'entamerai pas une discussion mais le ministre sait fort bien que la seule façon dont ils ont pu cacher qu'ils avaient mis de côté le principe de la péréquation c'était en augmentant la subvention aux provinces atlantiques, ce qui a temporairement obscurci l'autre point, mais non pour la Saskatchewan, comme l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) le sait bien, ni pour le Manitoba. Je me demande parfois, surtout après avoir lu le *Maclean's* aujourd'hui, si au lieu de songer vraiment au Manitoba, certains députés qui occupent les banquettes ministérielles—et je n'accuse nullement le ministre—et qui ont mis au point le système pour le Manitoba, n'ont pas plutôt